

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 14 décembre 2009
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil neuf, le 14 décembre, à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire.

Etaient présents :

Mr Jean-Pierre THEVENOT Maire – MM Sylvain MAILLARD – Rémi GOUDSMETT – Jean-Charles FONTAINE – Christel CARPENTIER et Michel BAUDRY – Adjoint au Maire
MM Marie-Ange FLEURY-LEGENDRE - Michel LEVIEUX – Pierre-Yves JEGAT – Nicolas MOLETTE – Pascal LARGILLET - Emmanuel COTTIN – Benoît MARCHIS – Marlyse DOULET – Jean-Yves STEPHAN – Magali GERVAIS – Cécile HERVIEUX – et Odile MARCHAND – conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Valérie BAILLET (pouvoir à Mme Marlyse DOULET)
Mr Noël DECURE (pouvoir à Mr Rémi GOUDSMETT)
Mme Martine AUGER (pouvoir à Mr Jean-Pierre THEVENOT)

Absents excusés :

Mr Agostinho GONCALVES

Absents :

Mr Alain PELLEZ.

Date de convocation : 03 décembre 2009.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 20h35.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pascal LARGILLET a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 novembre 2009

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs :

- Décision en date du 19/11/2009 : réalisation d'un emprunt pour le financement de l'aménagement de la mairie, de la trésorerie et de deux logements.
- Décision en date du 08/12/2009 : aliénation d'un scooter.

Le conseil municipal prend acte.

DELIBERATIONS

Création d'un conseil municipal des enfants

Les conseils d'enfants et de jeunes sont des instances créées librement par les collectivités locales et permettent une participation à la vie locale. Ils s'inscrivent dans une dynamique de démocratie locale, et de citoyenneté.

Le conseil municipal des enfants peut proposer, et réaliser des actions. Il peut être concerté sur des projets de la collectivité, comme par exemple sur le Plan local d'urbanisme.

En concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les membres de la commission écoles et jeunesse, il est proposé de créer un conseil municipal d'enfants.

Les élèves des classes de CE2, CM1, CM2, et de CLIS de l'école Louis Pergaud et de l'école Sainte Jeanne d'Arc, scolarisés à Cany-Barville sont électeurs. Ils recevront une carte d'électeur. Un conseil municipal constitué de 13 enfants sera élu parmi les

élèves de CM1 ou de CM2 habitants à Cany-Barville. Le conseil sera renouvelé par moitié chaque année. Un budget de fonctionnement pourra être alloué à cette nouvelle instance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
créer un conseil municipal des enfants, à compter du 1^{er} janvier 2010.
accorder un budget de fonctionnement d'une valeur de 1.000€.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010.

Cimetière - reprise technique des concessions du cimetière : attribution du marché

Dans le cadre de l'optimisation de l'espace et du respect du site du cimetière, un travail d'identification des concessions expirées a été réalisé. Une procédure légale a été mise en œuvre et est arrivée à son terme. Il convient donc, à présent, de missionner une entreprise pour effectuer la reprise technique des concessions expirées du cimetière.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 20 octobre dernier.

La consultation des entreprises porte sur la reprise de 10 concessions expirées en 2009, 25 en 2010 et 25 en 2011.

Sur proposition de la commission d'achat public, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'offre la mieux-disante de l'entreprise O.G.F (Groupe Pompes funèbres générales) domiciliée 31, rue de Cambrai – 75946 PARIS CEDEX 19 pour un montant total de 30.927,25€ HT soit 36.988,99€ TTC, décomposé par année :

- 2009.....5.182,67€ HT
- 2010.....12.369,00€ HT
- 2011.....13.375,58€ HT

Mr le Maire est autorisé à signer le marché et toutes les pièces contractuelles afférentes à cette opération.

Cimetière - reprise technique des concessions du cimetière : autorisation de programme

Sur proposition de la commission des finances, et afin de pouvoir engager la commande dès 2009, il est nécessaire d'ouvrir une autorisation de programme portant sur trois exercices, suivant les montants ci-dessous mentionnés :

2009 : 6.200€ (crédits de paiement inscrits au BP 2009 – chapitre 21)

2010 : 15.000€ (crédits de paiement à inscrire au BP 2010)

2011 : 16.000€ (crédits de paiement à inscrire en 2011)

Adopté à l'unanimité.

Travaux : aménagement de la Trésorerie, de la mairie et de deux logements : avenant n° 2 aux marchés des entreprises

Les travaux d'aménagement de la trésorerie, de la mairie et de deux logements sont en voie d'achèvement. Un certain nombre de prestations modificatives ou complémentaires ont été nécessaires pour ce chantier de réhabilitation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les avenants financiers n° 2 pour les lots suivants :

Lot	Désignation	Titulaire	Marché initial € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT
1	Gros-œuvre	SOCAUBAT	255 873.41	17 937.20	273 810.61
3	Couverture	HARLIN SAS	24 012.00	6 912.60	30 924.60
4	Menuiseries extérieures	SARL LOURS	22 619.00	5 383.00	28 002.00
5	Menuiseries intérieures	DELALOCHE- DELESQUE	186 273.00	18 866.00	205 139.00

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2009 – chapitre 23.

Travaux : aménagement de la Trésorerie, de la mairie et de deux logements : avenant n° 3 de prolongation de délais

Un avenant n°3 de prolongation de délai est adopté à l'unanimité, portant la date de fin d'exécution de chantier au 19 février 2010.

Piscine : réintégration du patrimoine de la piscine au 01/01/2010.

La Communauté de communes de la Côte d'Albâtre achève la construction de la nouvelle piscine communautaire de la Vallée à Cany-Barville, qui sera prochainement opérationnelle. La piscine actuelle de type « caneton » se trouvera désaffectée en totalité.

Conformément à l'article L.1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la ville de Cany-Barville recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés ; Le conseil municipal accepte la réintégration du patrimoine de la piscine sise avenue Maximiliansau à Cany-Barville, à compter du 1^{er} janvier 2010, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents contractuels relatifs à ce transfert.

Sporticaux : convention de mise à disposition de la grande salle au profit de la CCCA pour les activités sportives d'escalade.

Par délibération en date du 14 septembre 2009, le conseil municipal a autorisé l'installation d'une structure artificielle d'escalade (SAE), dans la grande salle du Sporticaux, par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Afin de fixer les modalités de cette mise à disposition partielle et temporaire du Gymnase, il convient de conclure une convention d'occupation de cet espace.

Adopté à l'unanimité.

CAMPING MUNICIPAL – règlement intérieur

Afin de répondre à l'attente des clients, et de poursuivre la démarche de qualité, il convient d'adapter le règlement.

Sur proposition de la commission « gestion du camping », le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur du camping municipal à compter du 1^{er} janvier 2010.

CAMPING MUNICIPAL – tarifs à compter du 1^{er} janvier 2010

Afin de préparer la saison 2010, il est nécessaire de fixer la grille tarifaire applicable au camping municipal, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Libellé du tarif		Tarifs 2010
Tarifs CAMPING « TRAVAILLEURS »		
Forfait journalier par personne		7.20€ TTC
Adulte supplémentaire		3.25€ TTC
Enfant – 14 ans		1.35€ TTC
Tarifs CAMPING « TOURISTES »		
Location emplacement caravane		3.25€ TTC
Location emplacement tente		2.15€ TTC
Voiture		1.55€ TTC
Location emplacement camping-car		4.80€ TTC
Adulte		3.25€ TTC
Enfant -14 ans		1.35€ TTC
Electricité		3.25€ TTC
Chien / chat par jour		1.25€ TTC
Visiteurs		1.45€ TTC
Vidange camping car		5.45€ TTC
Douche chaude (pour les personnes extérieures au camping)		1.55€ TTC

Garage hivernal du 1^{er} octobre au 31 mars		
		240€ TTC payable en 2 fois 120€
Forfait séjour tourisme du 1^{er} avril au 30 septembre pour les personnes laissant leur caravane toute l'année		
		1.140€ TTC payable en 6 fois soit 190€ chaque fin de mois
Tarif des cautions pour les cartes magnétiques		
		40€ TTC

Concours agricole 2010 : demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime

Le concours agricole du lundi gras se déroulera le 15 février prochain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite Monsieur le Président du DEPARTEMENT SE SEINE-MARITIME pour l'obtention d'une subvention départementale.

Archives : convention de mise à disposition d'un archiviste par le CDG 76

Dans le cadre de la gestion des archives, le conseil municipal décide de faire appel aux services du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la réalisation d'une mission de deux semaines en 2010.

Adopté à l'unanimité.

Remboursement de sinistre suite au vol d'un camion affecté aux services techniques

L'indemnité de remboursement proposé par l'assureur de la ville, pour le remboursement du vol d'un camion-benne est acceptée, à l'unanimité.

Elaboration d'un plan local d'urbanisme – aide de services extérieurs

Afin de désigner un bureau d'études chargé d'accompagner la commune pour élaborer le plan local d'urbanisme, il est possible de solliciter à titre gracieux, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, les compétences d'un service extérieur.

Le conseil municipal sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) de la Seine-Maritime pour l'élaboration du dossier de consultation visant à désigner un bureau d'études chargé d'accompagner la commune dans l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 22h30.

A Cany-Barville, le 17 décembre 2009.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT